

Autorité Contractante : *Assemblée nationale*

**Section I - Avis de demande de renseignements et de prix
(ADRP)**

Avis n° : 001...-23/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/02/2023

Objet : Recrutement d'un prestataire de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts de l'Assemblée nationale et ses annexes au titre des années 2023, 2024 et 2025.



Référence de la DRP : AN_S_2.7

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Assemblée nationale publié sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le 19 janvier 2023.
2. L'Assemblée nationale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un prestataire de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts de l'Assemblée nationale et ses annexes au titre des années 2023, 2024 et 2025.
3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour le recrutement d'un prestataire de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts de l'Assemblée nationale et ses annexes au titre des années 2023, 2024 et 2025.

Ces prestations sont constituées en lot unique et seront réalisées au Palais des Gouverneurs, sur les parkings extérieurs du Palais des Gouverneurs, au Secrétariat général administratif et sur la cour et la devanture du bâtiment abritant la Cellule d'Audit Interne de l'Assemblée nationale Porto-Novo, quartier Oganla, 01 BP 371 Porto-Novo, Tél : (229) 20 21 42 41.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de trois (03) ans au maximum non renouvelable avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020-26 du

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution des bons de commande sera précisé dans chaque bon de commande.

Les prix indiqués dans les bons de commande tiendront compte des prix unitaires mensuels proposés lors de la signature de l'accord cadre.

4. Les exigences en matière de qualification sont :



a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences techniques ci-après :

- être spécialisé en tous travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts, justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), en tant que prestataire principal au moins deux (02) marchés portant sur l'entretien et l'aménagement des espaces verts et d'une valeur minimale hors TVA de dix millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt (10 425 380) francs CFA pour chacun des marchés et justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution appuyées de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des attestations de services faits appuyées de la copie des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- disposer d'un minimum de quatre (04) ouvriers ayant chacun au moins deux (02) années d'expériences dans le domaine d'entretien et d'aménagement des espaces verts et d'un (01) fleuriste ayant au moins deux (02) années d'expériences et que ces agents ont participé à l'exécution d'au moins d'un (01) marché similaire. Il devra joindre la preuve (curriculum vitae daté et signé par chaque agent proposé, attestation/certificat de travail précisant les expériences du personnel et copie de la carte nationale d'identité de chaque agent proposé ou tout autre document tenant lieu) ;

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

- disposer du minimum de matériels et équipements suivants : une tondeuse, appareil de pulvérisation, des sécateurs, des raccords pour l'arrosage, des brouettes, des houes, des coupe-coupe, des balais à gazon, des produits de désinfection etc... Il doit prouver documentation à l'appui (originaux ou copies légalisées des reçus d'achat et les prospectus des différents matériels de travail dont dispose le candidat), qu'il satisfait aux exigences des matériels ;

NB : Les preuves d'appartenance du matériel doivent être fournies. En cas de location, la preuve de promesse de location doit être fournie.

Exigences financières :



Le Candidat doit :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin justifiant qu'il dispose d'avoir liquide sous forme de fonds propre ou de lignes de crédit à hauteur de quatre millions quatre cent soixante-huit mille vingt (4 468 020) francs CFA.
Cette attestation de capacité financière doit être confirmée à l'émission de chaque bon de commande sur la durée de l'accord cadre.
- fournir les états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021), présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- être spécialisé en tous travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts, justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront fournir la liste des qualifications et les références professionnelles de deux (02) personnels d'encadrement justifiant avoir participé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) à l'exécution d'au moins deux (02) marchés d'entretien et d'aménagement des espaces verts et d'une valeur minimale hors TVA

de dix millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt (10 425 380) francs CFA pour chacun des marchés prouvées par une attestation ou un certificat de travail précisant les expériences du personnel, copie de la carte nationale d'identité et curriculum vitae daté et signé par les intéressés précisant les expériences du personnel ;

- disposer d'un minimum de quatre (04) ouvriers ayant chacun au moins trois (03) années d'expériences dans le domaine d'entretien et d'aménagement des espaces verts et d'un (01) fleuriste ayant au moins trois (03) années d'expériences et que ces agents ont participé à l'exécution d'au moins de deux (02) marchés similaires. Il devra joindre la preuve (curriculum vitae daté et signé par chaque agent proposé, attestation/certificat de travail précisant les expériences du personnel et copie de la carte nationale d'identité de chaque agent proposé ou tout autre document tenant lieu) ;
- disposer du minimum de matériels et équipements suivants : une tondeuse, appareil de pulvérisation, des sécateurs, des raccords pour l'arrosage, des brouettes, des houes, des coupe-coupe, des balais à gazons, des produits de désinfection etc... Il doit prouver documentation à l'appui (originaux ou copies légalisées des reçus d'achat et les prospectus des différents matériels de travail dont dispose le candidat), qu'il satisfait aux exigences des matériels ;

NB : Les preuves d'appartenance du matériel doivent être fournies. En cas de location, la preuve de promesse de location doit être fournie.

Exigences financières :

- Le candidat doit fournir le bilan d'ouverture et les états financiers (quinze premières pages) de leurs années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Le candidat doit fournir l'assurance des risques professionnels en cours de

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

validité couvrant un risque contractuel de montant minimum hors taxes égal à quatorze millions huit cent quatre-vingt-treize mille quatre cent (14 893 400) francs CFA ;

- Le candidat doit fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin justifiant qu'il dispose de liquidité ou bénéficiera d'une ligne de crédit à hauteur de quatre millions quatre cent soixante-huit mille vingt (4 468 020) francs CFA.

Cette attestation de capacité financière doit être confirmée à l'émission de chaque bon de commande sur la durée de l'accord cadre.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.



5. Une visite de site sera organisée par la Personne responsable des marchés publics (PRMP), en collaboration avec le Service du Patrimoine non Financier et de l'Entretien, à l'endroit des soumissionnaires tous les jours ouvrables de 08h à 12h à compter du 28/02/2023. Cette visite donnera droit à une attestation de visite de site signée par la Personne responsable des marchés publics (PRMP).
6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, Monsieur DEDEWANOU Fagnon Damien, email : fagnondedewanou@gmail.com* et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA*

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30 mn et de 14 h à 17h 30 mn, heure locale.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après *après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30min et de 14 h min à 17 h 30min, heure locale à compter du...* *mardi 28 Février* 2023.

Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par courrier express recommandé. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.



9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, au plus tard le* *mardi 14* / *03* / 2023 à *10* heures *00* mn, heure locale. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale, dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, quartier Houédakomey** le... 14 mars2023 à 10 heures... 30 mn heure locale.

Seuls sont autorisés à déposer une offre, les soumissionnaires qui auront préalablement retiré le dossier de DRP à l'adresse ci-dessus et mentionnés leurs noms dans le registre de retrait de la présente DRP.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **quatre cent quarante-six mille huit cent deux (446 802) francs CFA** ;

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.



11. Les plis devront porter la mention : « DRP N° 001-23/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/02/12023, relative au recrutement d'un prestataire de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts de l'Assemblée nationale et ses annexes au titre des années 2023, 2024 et 2025.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Porto-Novo, le... 28/02/12023

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Assemblée nationale,



Damien Fagnon DEDEWANOU